

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PARTICIPATION

A. Inscriptions, paiements et désistements

1. L'inscription à un module de formation donne lieu à l'émission d'une facture correspondante. La participation est confirmée de manière définitive à réception du paiement complet.
2. En cas de désistement intervenant **moins de 15 jours avant** le début du module, ou en cas d'absence, le montant total du module reste dû. Toutefois, ce montant sera **transformé en avoir** et pourra être utilisé pour toute future formation effectuée chez Synopia dans les deux ans.
3. Il est possible de reporter un module à une date ultérieure, sous réserve de disponibilité et moyennant des **frais administratifs de CHF 200.-**.
4. En cas de report d'un module par Synopia (par exemple en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions), les participants en seront informés au minimum **30 jours avant le début du module**. Si les nouvelles dates ne devaient pas convenir, les frais déjà versés seraient intégralement remboursés.
5. Si l'ensemble de la formation est suivi sur une période de **2 à 3 ans**, un **escompte de 7%** est accordé et sera déduit de la dernière facture.

B. Attestation de formation

Pour obtenir l'attestation de formation, une **présence minimale de 90%** aux sessions prévues est requise.

C. Protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies dans le cadre de l'inscription et de la participation à la formation sont traitées de manière confidentielle, conformément à la Loi fédérale sur la protection des données (nLPD).

Elles ne sont utilisées qu'à des fins administratives internes, et ne sont pas transmises à des tiers sans consentement préalable.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données.

D. Responsabilité

Synopia décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol durant la formation.

En cas d'événements indépendants de sa volonté (grève, pandémie, problèmes techniques, force majeure), Synopia peut reporter ou adapter les modules, sans qu'une indemnité ne puisse être exigée.

E. Modifications des conditions générales

Synopia se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales en tout temps. Les modifications sont communiquées aux participants inscrits et entrent en vigueur immédiatement, sauf mention contraire.

F. Règlement des litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher d'abord une solution amiable, ou à recourir à une médiation indépendante.

À défaut d'accord, le for juridique est établi à Lausanne (VD), siège de Synopia.

Document mis à jour le 13 juin 2025